

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

46

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2022



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame MONTEIRO

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Madame MODDE - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Personnel municipal – création d'un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, chargé de l'ingénierie et du développement de la participation citoyenne - Direction proximité /citoyenneté - Service démocratie locale et coordination des territoires**

Monsieur BERTHIER expose :

Dans le cadre de la délibération du 22 novembre 2021 relative aux leviers d'action de la participation citoyenne, la Ville de Dijon rénove l'ensemble de sa politique de participation citoyenne en développant de nouveaux dispositifs participatifs avec les habitants.

Depuis 2002, la Ville de Dijon a mis en place différents outils pour favoriser la démocratie de proximité à travers notamment les commissions de quartier et les budgets participatifs.

En 2022, la Ville souhaite associer les habitants à la menée de politiques publiques à travers de nouvelles méthodes et outils participatifs, dynamiser le fonctionnement des instances participatives, favoriser l'émergence de nouvelles et renforcer les budgets participatifs.

Pour piloter ce renouveau au sein des directions de la Ville, dans une démarche innovante et structurée, il est envisagé de recruter un ou une chargé de l'ingénierie et du développement de la participation citoyenne à la Direction proximité /citoyenneté - Service démocratie locale et coordination des territoires.

Ce cadre travaillera au sein d'un binôme de chargés de l'ingénierie de la participation citoyenne pour les services de la Ville de Dijon et de Dijon métropole.

Sous la responsabilité du Responsable du Service de la Participation Citoyenne et de la Coordination des Territoires, en lien étroit avec les élus et l'ensemble des services, le ou la Chargé-e de l'ingénierie et du développement de la participation citoyenne animera la politique municipale de participation citoyenne.

Il ou elle aura pour principales missions :

- d'accompagner les élus, les directions et services de la ville dans la création et le développement des instances de participation citoyenne ;
- d'accompagner les élus, les directions et services de la ville dans les sujets ouverts à la participation en proposant les méthodes et les outils participatifs adaptés ;
- de piloter les budgets participatifs ;
- de piloter le dispositif de « formation continue du citoyen ».

Pour ce faire, il convient de créer un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A).

S'agissant d'un emploi de catégorie A très spécifique, le recrutement d'un agent contractuel pourra être envisagé pour répondre aux besoins du service, en l'absence de candidatures statutaires adaptées, conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les conditions de recrutement seraient les suivantes : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

La rémunération de la personne engagée comprendrait, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, un supplément familial de traitement.

A cela s'ajouterait une prime de fin d'année correspondant à la valeur mensuelle de l'indice, au prorata des mois d'exercice.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver la création du poste indiqué dans le rapport, à compter du 1er avril 2022 ;
- 2 - dire que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel (CDD de 3 ans renouvelable), en l'absence de candidatures statutaires adaptées ;
- 3 - dire que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs ;
- 4 - m'autoriser à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 51**

**Contre : 0**

**Abstentions : 8**